

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 15 NOVEMBRE, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 09 novembre 2023

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Pascal BUCHEMEYER, Mallory PEYRONAUD, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Christine DALLA VALLE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Nathalie DURANDET, Christophe MONTEIRO, Erika BONNEAU, Hassen SFAR, Sabrina BURON.

POUVOIRS :

Nathalie DURANDET donne pouvoir à François NEBOUT,
Christophe MONTEIRO donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,
Erika BONNEAU donne pouvoir à Annie MARAIS,
Hassen SFAR donne pouvoir à Fadilla DAHMANI,
Sabrina BURON donne pouvoir à Frédéric CROS.

MEMBRE ABSENT :

Louis-Adrien DELARUE.

Monsieur Frédéric MILLAC a été nommé secrétaire de séance

N° 2023-116- Finances - Budget Ville - Orientations Budgétaires 2024

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes d'au moins 3500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, ainsi que dans les départements (articles L 2312-1, L5211-36 et L3312-1 du CGCT). Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles mentionnés ci-dessus en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. En effet, le DOB doit, depuis plusieurs années maintenant, faire l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire. Le rapport qui suit vous présente donc les orientations budgétaires de la commune pour l'année 2024.

Le projet de loi de finances pour 2024 présenté en conseil des ministres le 27 septembre dernier s'inscrit dans un environnement économique toujours complexe, marqué par la hausse des taux d'intérêt et des incertitudes géopolitiques majeures, qui résultent notamment de l'invasion russe en Ukraine.

Pour 2024, le budget est articulé autour de **trois chantiers prioritaires** :

- Le régaliens – armée, police, justice –, en hausse de 4 milliards d'euros,
- La transition écologique, à hauteur 40 milliards d'euros avec 7 milliards d'euros de crédits supplémentaires,
- L'éducation et la formation à hauteur de 5 milliards d'euros.

Ce nouveau budget mobilisera au total près de 25 milliards d'euros pour l'indexation des prestations sociales et des minimas sociaux, des retraites et de l'impôt sur le revenu.

I- la Loi de programmation 2024 en 5 chiffres clefs :

Dans le cadre de la Loi de Finances 2024, on peut retenir les mesures suivantes :

- **8273 agents de l'Etat supplémentaire** : les effectifs de l'Etat seront en hausse de 8.273 agents en 2024, indique Bercy, avec des augmentations marquées du côté des missions du maintien de l'ordre, police et justice notamment, et de la transition écologique. Le nombre d'agents de l'Etat et de ses opérateurs, en équivalent temps plein (ETP) augmente ainsi de 2.681 pour le ministère de l'Intérieur, et de 1.961 pour celui de la Justice. Ces hausses sont inférieures toutefois à celles de l'an dernier. En revanche, les effectifs de la Transition écologique augmentent de 732 emplois en 2024, au lieu de 45 en 2023.
- **600 millions d'euros grâce à une taxe sur les autoroutes et les aéroports** : le gouvernement prévoit d'instaurer en 2024 une nouvelle taxe sur les concessions autoroutières et les grands aéroports qui doit rapporter 600 millions d'euros annuels. Cette augmentation de la fiscalité ne devrait cependant pas se répercuter sur l'utilisateur grâce au maintien des tarifs de péage.
- **285 milliards d'euros d'emprunt sur les marchés** : L'Etat français compte lever 285 milliards d'euros de dette sur les marchés financiers en 2024, un record après 270 milliards d'euros en 2023. En 2024, l'Etat doit trouver au total 299,7 milliards d'euros, un montant en baisse par rapport à 2023 sous l'effet de la réduction du déficit budgétaire.
- **Le budget de l'éducation en hausse de 3,9 milliards d'euros** : Le budget 2024 du ministère de l'Éducation nationale, premier de l'État, est en hausse de 3,9 milliards d'euros (+6,5%) à 63,6 milliards d'euros. Une enveloppe de 1,9 milliard d'euros est consacrée aux mesures de revalorisation salariale sans conditions des enseignants (la partie "socle" des hausses de rémunérations). Près d'un milliard d'euros sont "alloués au financement des missions



complémentaires réalisées par les enseignants volontaires dans le cadre du "pacte", soit les hausses de rémunérations pour ceux qui acceptent de nouvelles missions.

➤ **Le budget de la justice, police et armée en hausse de 5 milliards d'euros** : les crédits pour l'armée, la police et la justice seront en hausse de près de 5 milliards d'euros en 2024, dont plus de 3 milliards pour la Défense. La transition écologique gagne comme prévu 7 milliards d'euros supplémentaires et le budget de la Justice 500 millions, et celui de l'Intérieur un milliard.

II – Un soutien marqué du gouvernement aux collectivités locales

Le PLF 2024 prévoit une augmentation de la DGF de 220 millions d'euros l'an prochain.

Pour rappel, la DGF marquait une progression de 320 millions d'euros en 2023, pour atteindre 26,9 milliards d'euros. L'intention initiale du gouvernement avait été, l'an dernier, de la relever de 210 millions d'euros. Il avait consenti par la suite un geste supplémentaire de 110 millions d'euros. Il s'agissait, au total, de la première hausse de la DGF depuis 13 ans.

Alors qu'il table sur un reflux de l'inflation l'an prochain, l'exécutif promet donc d'une enveloppe légèrement supérieure à celle qu'il avait proposée à la même époque l'an dernier. Celle-ci est destinée essentiellement au financement des dotations de péréquation. 100 millions d'euros sont ainsi prévus pour la dotation de solidarité rurale (DSR) et 90 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine (DSU). Enfin, 30 millions d'euros doivent être injectés par l'État pour alimenter la dotation d'intercommunalité (DI). Mais cette dernière augmentera de 90 millions d'euros au total. En effet, un "écrêtement" de 60 millions d'euros de la dotation de compensation de la DGF des intercommunalités à fiscalité propre sera inscrit dans le projet de budget.

Parmi les autres dotations, on notera une hausse de la dotation pour les titres sécurisés qui passera à 100 millions d'euros, pour permettre de réduire les délais de traitement des titres d'identité et la confirmation que 5,5 millions d'euros seront engagés pour financer les premières mesures du plan de prévention et de lutte contre les violences faites aux élus.

Suite à ces nouvelles annonces, l'évolution prévisionnelle pour la commune des différentes dotations issues de la Dotation Globale de Fonctionnement est la suivante :

1- L'évolution prévisionnelle de la DGF forfaitaire de la Ville :

Le PLF n'introduit pas de modification dans le calcul de la dotation forfaitaire qui continuera d'évoluer en fonction de l'évolution de la population DGF et de l'écrêtement, si le potentiel fiscal de la commune est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen. A noter que depuis 2023, cet écrêtement qui s'applique à plus de la moitié des communes et qui peut donc atténuer sensiblement le bénéfice de l'augmentation annoncée de la DGF n'impacte plus la commune au niveau du calcul de la DGF et cela devrait perdurer plusieurs années dans les conditions actuelles. La tendance est donc à une augmentation régulière de la DGF jusqu'en 2027.

Tableau d'information pour DF	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dotation forfaitaire	1 345 930	1 364 965	1 386 608	1 408 931	1 430 024	1 461 806
dotation forfaitaire n-1	1 329 109	1 345 930	1 364 965	1 386 608	1 408 931	1 430 024
évolution population	25 972	19 035	21 643	22 323	21 093	21 782
écrêtement	9 151					

2- L'évolution prévisionnelle de la Dotation de Solidarité Urbaine de la Ville :

Le projet de loi de finances 2024 propose une nouvelle augmentation de 190 millions des enveloppes destinées à la péréquation au sein de la DGF (DSU et DSR). Celle-ci devrait donc progresser de 73.000 € environ pour ce qui concerne la ville de Soyaux.

Tableau d'information pour DSU	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dotation de solidarité urbaine	2 455 658	2 528 595	2 601 469	2 679 264	2 760 942	2 846 069
Variation N-1		+2,97%	+2,88%	+2,99%	+3,05%	+3,08%

A noter que la commune ne bénéficie plus de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) depuis 2022 puisque celle-ci est destinée aux communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

3- L'évolution prévisionnelle de la Dotation Nationale de Péréquation de la Ville :

Elle a pour objectif d'assurer une péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle évolue positivement et de manière régulière à hauteur de 20% chaque année.

Tableau d'information pour DNP	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dotation nationale de péréquation	107 438	128 926	154 711	185 653	222 783	267 340
Variation N-1		+20,00%	+20,00%	+20,00%	+20,00%	+20,00%

1- Le Fonds de Péréquation Intercommunale :

Pour 2024, le montant du FPIC perçu par la commune devrait être sensiblement le même qu'en 2023 (+1.781 €).

Tableau d'information pour FPIC COMMUNE	2022	2023	2024	2025	2026	2027
FPIC de la commune	171 068	172 894	174 623	176 369	178 133	179 914
Variation N-1		+1,07%	+1,00%	+1,00%	+1,00%	+1,00%

III – Situation de la collectivité, une dégradation lente des épargnes entre 2019 et 2022 malgré une amélioration temporaire en 2021

Après une forte baisse du résultat de fonctionnement en 2022 de plus de 41%, l'année 2023 devrait être marquée par une légère reprise due à un résultat annuel, hors résultat reporté, en amélioration de plus de 200.000 € par rapport à 2022.

Ainsi en 2023, on devrait assister à une stagnation des dépenses réelles de fonctionnement associée à une légère hausse des recettes réelles de fonctionnement (+1,22%).

	2020	%	2021	%	2022	%	2023 (prévisions)
Dépenses réelles fonctionnement	12 492 534 €	2,94%	12 859 846 €	8,32%	13 929 386 €	-0,64%	13 840 089 €
Dépense d'ordre	466 913 €	2,55%	478 823 €	8,19%	518 032 €	6,59%	552 196 €
Dépenses totales fonctionnement	12 959 446 €	2,93%	13 338 669 €	8,31%	14 447 418 €	-0,38%	14 392 285 €
Recettes réelles fonctionnement	13 921 894 €	4,59%	14 560 299 €	3,08%	15 009 427 €	1,68%	15 262 196 €
Recettes ordres	250 288 €	-20,36%	199 324 €	-41,03%	117 551 €	-58,15%	49 194 €
Recettes totales fonctionnement	14 172 181 €	4,15%	14 759 623 €	2,49%	15 126 978 €	1,22%	15 311 390 €
Résultat exercice fonctionnement	1 212 735 €	17,17%	1 420 954 €	-52,18%	679 560 €	35,25%	919 105 €
Résultat fonctionnement reporté	1 788 626 €	3,33%	1 848 150 €	-32,88%	1 240 521 €	-55,73%	549 178 €
Résultat total fonctionnement	3 001 361 €	8,92%	3 269 104 €	-41,27%	1 920 081 €	-23,53%	1 468 283 €

Hormis en 2021, on assiste depuis 2019 à une diminution constante des épargnes, nettement marquée en 2022 du fait notamment du contexte économique actuel.

Pour rappel, la constitution d'épargne contribue à l'autofinancement des investissements et diminue donc le recours à l'emprunt, il est donc important pour la commune de reconstituer un niveau d'épargne suffisant afin de garantir un niveau d'investissement suffisant et une indépendance financière vis-à-vis des établissements bancaires. Les premières estimations pour 2023 en termes d'épargne sont malgré tout encourageantes et celles-ci devraient repartir à la hausse par rapport à l'année dernière.

	2019	2020	2021	2022
Epargne de gestion	1 992 509 €	1 580 672 €	1 839 160 €	1 218 477 €
Epargne brute	1 820 379 €	1 427 360 €	1 692 610 €	1 076 401 €
Epargne nette	1 006 056 €	698 107 €	895 019 €	274 494 €

IV – Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité

1- Les recettes de fonctionnement

Depuis 2020, les recettes réelles de fonctionnement sont en constante augmentation et devraient l'être également en 2023. L'ouverture du centre de santé en 2020 a logiquement généré des recettes supplémentaires ces deux dernières années, ce qui a compensé les baisses constatées en 2020 sur d'autres services (périscolaire/petite enfance) dues à la crise sanitaire et aux différents confinements subis cette année-là.

	2020	%	2021	%	2022	%	2023 (prévisions)
Recettes réelles fonctionnement	13 921 894 €	4,59%	14 560 299 €	3,08%	15 009 427 €	1,68%	15 262 196 €
Recettes ordres	250 288 €	-20,36%	199 324 €	-41,03%	117 551 €	-58,15%	49 194 €
Recettes totales fonctionnement	14 172 181 €	4,15%	14 759 623 €	2,49%	15 126 978 €	1,22%	15 311 390 €

⇒ **La fiscalité directe :**

Avec des taux stables depuis 2003, l'évolution des produits fiscaux est dépendante des bases de fiscalité qui évoluent, d'une part sous l'effet de la revalorisation forfaitaire, d'après un coefficient voté chaque année en loi de finances, et d'autre part sous l'effet de variation physique (nouvelles constructions, retour à l'imposition). La tendance haussière de l'inflation constatée depuis 2021 et qui devrait être également importante en 2024 devrait faire évoluer de manière significative la valeur forfaitaire des bases estimée à plus de 4% par la Banque de France puisque celle-ci est corrélée au taux d'inflation. Elle devrait cependant rester inférieure à celle de l'année 2023, historiquement haute avec plus de 7,1% d'augmentation.

Entre 2020 et 2022, les produits issus des 3 taxes ont progressé de 7,07% (+403.000 €). L'année 2021, avec le mécanisme de compensation liée à la suppression de la taxe d'habitation, a été marquée par une nette progression (+305.000€/2020) qui s'explique par le fait que la commune récupère la part départementale de Taxe foncière sur les Propriétés Bâties au détriment des compensations fiscales de taxe d'habitation perçues auparavant. L'année 2023 devrait être également marquée par une augmentation des recettes fiscales pour les raisons évoquées ci-dessus (impact inflation sur la revalorisation des bases).

	2020	2021	2022	2023 (prév)
Produit des taxes directes (73111)	5 696 576 €	5 984 507 €	6 097 720 €	6 451 752 €
Rôles supplémentaires	3 546 €	20 685 €	5 432 €	
Produit des contributions directes	5 700 122 €	6 005 192 €	6 103 152 €	6 451 752 €

⇒ **Les dotations de l'Etat :**

Les dotations perçues de l'Etat représentent en 2023 une somme de 4.316.522 € en légère hausse de 1,27% par rapport à 2022 (+ 54.200 €) due à une hausse généralisée des principales dotations issues de la dotation forfaitaire.

Sur la période 2019-2023, les dotations de l'Etat à la ville subissent des variations selon les enveloppes (baisse de la DGF, progression de la DSU, éligibilité puis perte d'éligibilité à la DSR, fluctuation de la DPV).

Dotations	2019	2020	2021	2022	2023
DGF	1 367 717,00 €	1 325 081,00 €	1 329 109,00 €	1 345 930,00 €	1 364 965,00 €
DSU	2 311 186,00 €	2 352 437,00 €	2 388 398,00 €	2 455 658,00 €	2 528 595,00 €
DSR	0,00 €	135 660,00 €	139 501,00 €	0,00 €	0,00 €
DNP	110 533,00 €	128 512,00 €	89 532,00 €	107 438,00 €	128 926,00 €
DPV	322 331,00 €	280 000,00 €	352 183,00 €	353 326,00 €	294 066,00 €
Total	4 111 767,00 €	4 221 690,00 €	4 298 723,00 €	4 262 352,00 €	4 316 552,00 €

⇒ **Les compensations fiscales :**

Il s'agit de compensations versées aux collectivités locales consécutives aux exonérations de fiscalité directe décidées par l'Etat. Les compensations liées à la TH ne sont plus versées depuis 2021 et la fin de la taxe d'habitation.

	2019	2020	2021	2022	2023
Compensations taxes foncières	105 743 €	106 017 €	108 036 €	186 076 €	200 980 €
Compensations TH	371 806 €	383 094 €	0 €	0 €	0 €
Total compensations	472 731 €	477 549 €	489 111 €	108 036 €	245 762 €

⇒ **Les produits des services :**

L'ouverture du centre de santé en 2020 a permis à la commune de pallier à la brusque chute des produits des services survenue dans les autres collectivités à cause de la crise sanitaire. En effet, sans les consultations du centre de santé, les produits des services auraient dû diminuer de 28% entre 2019 et 2020. Le centre de santé a généré 450 000 € de recettes supplémentaires en 2020, ce qui a plus que compensé la baisse des produits. Le niveau des recettes de 2021 et 2022, hors centre de santé, est conforme aux recettes constatées avant la crise COVID, l'année 2023 devrait être sensiblement du même ordre que l'année passée.

	2019	2020	2021	2022	2023 (prév)
Produits des services	535 668 €	804 527 €	992 698 €	968 999 €	920 000 €

1- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales sont en constante augmentation depuis 2019 avec une hausse marquée en 2022. Le niveau de dépense anticipée à ce jour pour l'exercice actuel est en nette augmentation par rapport à 2021 (+870.000 €).

Les dépenses réelles de fonctionnement ont sensiblement progressé entre 2019 et 2021. La tendance pour 2022 est une nouvelle fois à la hausse, elle est le résultat combiné d'une augmentation subie des charges à caractère général (hausse prix matières 1^{ère} et frais énergie notamment) et des charges de personnel (évolution point d'indice, revalorisation du SMIC et des bas indices...).

La maîtrise de ces deux postes constitue donc un enjeu majeur à l'avenir pour la commune, qui bien qu'elle tente de contenir au mieux les dépenses à caractère général et de maîtriser sa masse salariale au plus juste, reste dépendante d'un contexte économique inflationniste et des choix politiques du gouvernement en matière de salaire (augmentation point indice).

	2020	%	2021	%	2022	%	2023 (prévisions)
Dépenses réelles fonctionnement	12 492 534 €	2,94%	12 859 846 €	8,32%	13 929 386 €	-0,64%	13 840 089 €
Dépense d'ordre	466 913 €	2,55%	478 823 €	8,19%	518 032 €	6,59%	552 196 €
Dépenses totales fonctionnement	12 959 446 €	2,93%	13 338 669 €	8,31%	14 447 418 €	-0,38%	14 392 285 €

Détail des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre

	2020	2021	2022	2023 (prev)
Charges à caractère général	2.774.341 €	3.110.171 €	3.814.923 €	3.530.000 €
Charges de personnel	7.623.249 €	7.961.046 €	8.335.475 €	8.550.000 €
Autres charges gestion courante	1.711.174 €	1.642.778 €	1.624.191 €	1.569.294 €
Charges financières	153.312 €	144.968 €	142.076 €	179.301 €
Autres charges	230.457 €	883 €	12.720 €	11.493 €
Dépenses réelles fonctionnement	12.492.534 €	12.859.846 €	13.929.386 €	13.840.089 €

1- Les dépenses d'investissement

Au cours des années 2020-2023, la ville aura réalisé un programme d'investissement d'un montant cumulé de 9.882.184 €. Bien qu'en baisse depuis 2020, le niveau d'investissement reste relativement élevé sur la période et ce malgré les contraintes financières de la commune ; grâce notamment à une recherche pro-active de subventions. Les deux APCP encore actives en 2023 prennent fin cette année mais des reports de crédits seront effectués sur 2024, un nouvelle APCP va être proposée pour l'exercice à venir.

	2020	2021	2022	2023 (prev)	2020 à 2023
Dépenses équipement	2 688 459 €	2 447 008 €	2 470 529 €	2 276 188 €	9 882 184 €
Dette en capital	729 253 €	797 591 €	801 907 €	730 581 €	3 059 332 €

Les engagements pluriannuels de la commune (hypothèses de réalisation au 1^{er} octobre 2023) :

Les deux APCP qui se terminent en 2023 sont :

- Plan handicap : Les crédits de paiement ouverts en 2023 (536.000 €) seront consommés à hauteur de 150.000 € minimum (hypothèse au 1^{er} octobre 2023 du fait de retard pris dans la conduite de certains travaux), le reliquat de crédit sera reporté sur 2024. L'autorisation de programme avait été créée en 2013 pour 10 ans et s'élève à 1.600.000 €.
- Rénovation de la mairie : Les crédits de paiement de 2023 étaient constitués principalement de reports de crédits 2022 (328.000 € reports 2022 / 362.000 € inscrits total 2023). Ceux-ci devraient être en grande partie consommés sur l'exercice 2023, un reliquat de 15.000 € environ est susceptible d'être reporté sur l'exercice à venir (dernières levées de réserves de réception). L'autorisation de programme atteint au total un montant de 2.227.000 €.

Une nouvelle APCP va être proposée lors du vote du budget primitif 2024. Celle-ci sera dédiée à l'ensemble des travaux liés à la rénovation énergétique des bâtiments et aux économies d'énergies qui représente aujourd'hui un enjeu important pour la commune tant sur le plan écologique que financier. Elle devrait s'étaler sur 6 années avec un montant annuel de crédits de paiement de 500.000 €, soit une autorisation de programme d'un montant total de 3.000.000 €.

Les autres dépenses d'investissement qui seront proposées pour le prochain budget primitif seront développées par la suite et présentées sur des thématiques prioritaires.

1- Les recettes d'investissement

Pour financer le programme d'investissement rappelé ci-dessus la ville aura, au cours de la période 2020-2023, bénéficié de financements extérieurs d'un montant cumulé de 6.100.799 €.



Les financements extérieurs (subventions) restent la principale source de financement dans la réalisation des projets. Le FCTVA constitue également une recette importante, dépendante du niveau d'investissement réalisé par la commune (reversement d'une part de TVA sur les investissements réalisés en N-1).

Enfin, le recours à l'emprunt, bien que modéré sur la période, constitue un levier important en vue du financement des investissements. Pour l'exercice 2023, un premier emprunt de 500.000 € a été souscrit fin 2022 et reporté sur 2023. Un second emprunt maximum de 320.000 € est susceptible d'être contracté d'ici la fin de l'année mais son montant définitif est conditionné à d'éventuelles recettes ou subventions qui pourraient être notifiées dans les semaines à venir. La commune continue de maintenir un ratio de désendettement tout à fait correct au regard de la moyenne des communes de la même strate (2,99 ans en 2023 contre une moyenne nationale à 5.7 ans).

	2020	2021	2022	2023 (prev)	2020 à 2023
Subventions	737 211 €	949 092 €	564 607 €	642 045 €	2 892 955 €
FCTVA	374 704 €	407 320 €	368 544 €	389 000 €	1 539 568 €
Emprunts	768 276 €	0 €	0 €	820 000 €	1 588 276 €
Total	1 880 191 €	1 356 412 €	933 151 €	1 851 045 €	6 020 799 €

1- La dette de la commune

La situation de la dette présentée ci-dessous est arrêtée au 1^{er} octobre 2023, elle ne tient donc pas compte d'un éventuel emprunt contracté d'ici le 31 décembre 2023 qui impacterait de ce fait la projection sur 2024.

Le stock de la dette (capital restant dû au 31/12) est passé de 5 822 635 € en 2022 à 5 592 054 € en 2023.

L'annuité de la dette est en constante diminution depuis 2018 et en dessous du million depuis 5 ans.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Projection 2024
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	7 700 427,24 €	7 383 110,55 €	7 405 899,15 €	6 615 445,92 €	5 822 635,09 €	5 592 054,45 €	4 836 681,98 €
Remboursement capital de la dette	854 368,46 €	814 322,25 €	727 211,40 €	790 453,23 €	792 673,42 €	730 580,64 €	549 995,53 €
Intérêts de la dette	184 660,70 €	172 192,81 €	154 556,75 €	141 209,89 €	142 075,94 €	180 092,78 €	142 619,91 €
Annuités	1 039 029,16 €	986 515,06 €	881 768,15 €	931 1657,12 €	934 749,36 €	910 637,42 €	692 615,44 €
Emprunts souscrits	0,00 €	497 000,00 €	750 000,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	

Le ratio de désendettement (encours de la dette/épargne brute) est constant, et inférieur à 4 années depuis 2018. Une « zone de surveillance » est généralement fixée à 11/12 ans, un ratio supérieur à 15 ans marque le seuil de surendettement pour une collectivité. La moyenne nationale de la strate est à 5.7 ans.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Projection 2024
Ratio désendettement (en années)	3,52	3,96	3,97	3,54	3,92	2,99	2,59

La structure de la gestion de la dette

La « charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales » a défini une double échelle de cotation des risques inhérents à la dette des collectivités territoriales, figurant dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU DES RISQUES DE LA CHARTE DE BONNE CONDUITE

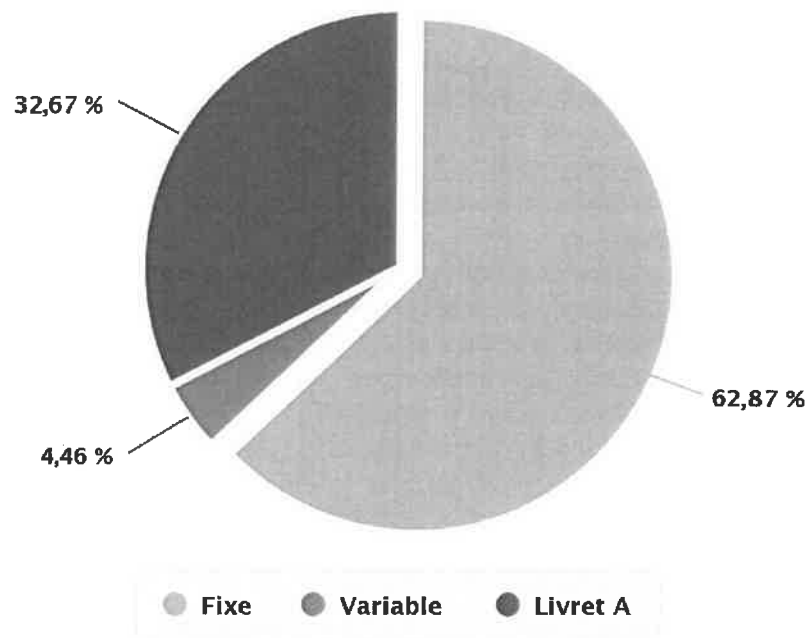
INDICES SOUS-JACENTS		STRUCTURES	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple, taux variable simple, échange de taux fixe contre taux variable ou inversement, échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique), taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou zone euro, ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro et écart d'indice dont l'un est hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indice hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5

La dette de la ville est répertoriée en totalité dans le cadre du risque le moins élevé :

Indice sous-jacent/structure	Nombre de contrats au 1 ^{er} octobre 2023	Encours au 01/01/2024	% de l'encours
1/A	17	5 592 054 €	100 %

Ce sont les taux fixes qui représentent la majorité de l'encours (63% - 3 695 995 €), contre 47% pour les taux indexés (2 182 888 €). Au 1^{er} octobre 2023, 17 contrats de prêts composent le stock de dette. Les contrats à taux fixes sont au nombre de 8 et les contrats indexés au nombre de 9 répartis de la manière suivante :

- 7 contrats indexés sur le Livret A, pour un encours de 1 920 448 € ;
- 2 contrats indexés sur le TAM taux annuel monétaire, pour un encours de 262 440 €.



V – Les objectifs et les axes d'interventions pour les années à venir

Le contexte international depuis deux ans a entraîné une inflation record avec une hausse des charges à caractère général, et des charges de ressources humaines. Par ailleurs, les recettes de la Ville demeurent fragiles et les leviers d'action en la matière sont faibles.

Depuis des années, la Ville a su préserver ses niveaux d'épargne grâce à une gestion saine des dépenses (fonctionnement et investissement) mais la gestion rigoureuse mise en place en 2023 doit se poursuivre, et ce d'autant plus au regard du fait que ces difficultés s'inscrivent sur la durée.

Ainsi, il nous est nécessaire de prendre des mesures de restrictions importantes, afin de maintenir une gestion prudente et saine des dépenses communales.

Pour parvenir à ce résultat, voici les arbitrages à venir pour l'année 2024 et les années à venir.

Les grands axes donnés aux services :

- Contenir l'évolution des charges à caractère général compte tenu des augmentations successives de 2023,
- Maîtriser les dépenses en ressources humaines, en renforçant les outils de suivi et de prospective et en mobilisant l'ensemble des services autour du service RH sur cet axe.
- Analyser les subventions aux associations dans une optique d'efficience,
- Augmenter les recettes de fonctionnement,
- Une action pro-active sur les recherches de subventions sera demandée afin de permettre un soutien à l'action de la collectivité, sans que les demandes nécessitent de dépenses supplémentaires,
- Un meilleur contrôle des contrats externalisés et des missions extérieures sera demandé.

Ainsi les objectifs dans chaque domaine sont :

- ⇒ **De maîtriser les investissements et les recentrer sur des thématiques prioritaires**

- Gestion des économies d'énergie
- Verdissement de la Ville
- Sécurité des personnes / Accessibilité
- Maintenance et entretien préventifs du patrimoine, rationalisation de ce dernier

⇒ **De poursuivre l'engagement sur l'éducation, la jeunesse, la petite enfance :**

- Favoriser le bien-être des enfants en particulier via leur environnement matériel et humain ;
- Travail partenarial avec l'Education Nationale ; notamment via les Cités Educatives ;
- Développer la qualité de l'offre des accueils périscolaires ;
- Développement de pratiques et d'actions pédagogiques en lien avec les labellisations TEN, Santé Environnementale, label E3D, Ecolo Crèche et Ecocert en Cuisine ;
- Déploiement des nouveaux axes du PRE ;
- Mise en application du contrat enfance jeunesse avec la CAF qui permettra de reconduire les actions en direction des plus jeunes (enfants de moins de 6 ans d'une part et enfants de plus de 6 ans d'autre part) en lien avec les opérateurs et associations locales.
- Développer les actions de soutien à la parentalité : accompagner les parents dans leur rôle de premiers éducateurs
- Favoriser l'engagement et la formation des jeunes, et développer les actions vers la jeunesse.

⇒ **En matière de politique sportive, culturelle et associative :**

- Développer le sport santé bien être pour tous et à tous les âges
- Adapter nos équipements aux nouveaux besoins des administrés
- Poursuivre l'entretien et la mise aux normes de nos équipements
- Poursuivre la politique de diffusion de spectacles pour différents publics, en s'adaptant à l'offre du territoire de l'agglomération ;
- Poursuite des animations en extérieurs afin de contribuer à l'animation de la ville et favoriser le « aller vers » ;
- Développer de nouveaux rendez-vous associatifs et culturels dans un cadre réinventé ;
- Proposer des outils adaptés aux plus grands nombres et aux besoins actuels en termes culturel et d'appuis aux associations,
- Maintien de la politique de soutien aux associations locales, que ce soit dans le cadre de subventions ou d'aides matérielles, avec des objectifs prioritaires sur les associations œuvrant pour nos administrés ;

⇒ **En matière de sécurité :**

- Poursuite des actions de médiation sociale en milieu scolaire et la développer ;
- Poursuite des actions de financement des postes d'animateur de rue et de médiateurs et ce dans le cadre de la politique de la ville, afin de répondre à des attentes spécifiques dans le Champ de Manœuvre ;
- Mise en œuvre de la stratégie territoriale liée à la politique de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- Refonte de la politique en matière de sécurité et de vidéoprotection.

⇒ **En matière d'environnement et de développement durable :**

- Développement des projets inscrits dans la démarche globale des « Territoires Engagés pour la Nature » : lutte contre les îlots de chaleur urbain, adaptation des plantations et de la gestion au changement climatique, verdissement des cours... ;
- Poursuite et renforcement des investissements liés aux économies d'énergie ;
- Mise en œuvre du projet de déploiement d'installations photovoltaïques sur le bâti, et développement de l'offre sur les espaces publics ;

- Mise en œuvre du schéma des mobilités : plan vélo et co-voiturage (en lien avec le GrandAngoulême) ;
 - Mise en œuvre d'une politique volontariste sur la santé environnementale permettant de faire évoluer les pratiques et achats.
- ⇒ **En matière d'aménagement du territoire :**
- Participation à l'élaboration du PLUI à 38 communes et à la refonte du SCOT dans le cadre du Plan Climat (CarteClima) ;
 - Finalisation des acquisitions la zone du Pétureau pour créer un éco-quartier ;
 - Evaluation et remise à plat du Plan de Prévention des Bruits ;
 - Développement de zones de lutte contre les îlots de chaleurs urbains.
- ⇒ **De vie quotidienne :**
- Être à l'écoute des habitants ;
 - Poursuivre les animations de proximité, d'actions valorisant la citoyenneté ;
 - Poursuivre la mise en œuvre des budgets participatifs et déploiement de consultations locales.
- ⇒ **De politique sociale :**
- Mise en œuvre et évaluation du projet social pour poursuivre les synergies mises en place ;
 - Remise en route du Contrat Local de Santé ;
 - Poursuivre la proposition d'une offre de soins de qualité.
- ⇒ **De politique seniors :**
- Favoriser le lien social et intergénérationnel ;
 - Proposer des animations permettant de permettre aux seniors de profiter de la vie de la Cité ;
- ⇒ **En matière de politique de la ville :**
- Rationaliser et recentrer l'intervention sur les besoins propres au quartier et à ses spécificités, en lien avec les nouveaux du Contrat de Ville ;
 - Favoriser le financement de projets adaptés au quartier dans le cadre des crédits de la DPV.

A- L'enveloppe des dépenses d'investissement prévisionnelles 2024 sera limitée afin de s'inscrire dans une démarche de sobriété financière au vu du contexte économique actuel qui pèsera sur les années à venir.

L'enveloppe consacrée à l'amortissement de la dette en capital sera de l'ordre de 800.000 € contre 750.000 € en 2023.

L'enveloppe consacrée aux dépenses d'équipement sera de l'ordre de 1.800.000 € environ soit le même montant que 2023. Le Plan Pluriannuel d'investissement est retravaillé régulièrement en fonction des marges de manœuvres dépendantes des niveaux d'épargne de la commune et du poids de la dette. Ce niveau d'investissement, bien que prudent, reste relativement élevé au regard des années passées.

⇒ **Des travaux orientés vers la sobriété et les économies d'énergie.**

Une enveloppe globale d'entretien du patrimoine bâti et économies d'énergies d'un montant de 723.800 € qui devrait être réparti de la manière suivante :

- Travaux Sport : 82.000 €
- Eclairage public : 73.000 €
- Travaux Culture : 43.000 €
- Travaux Scolaire : 78.000 €
- Travaux Ateliers municipaux : 70.000 €
- Travaux divers bâtiments économie énergie : 377.800 €

⇒ **Toujours dans un souci d'amélioration du quotidien et du service rendu aux sojaldiciens plusieurs autres investissements seront proposés pour être votés pour 2024, lors de l'élaboration du budget primitif.**

Les grandes enveloppes d'investissement prévues sont les suivantes :

Domaine	Montant Enveloppe prévisionnelle
Matériel Petite Enfance	15.000 €
Matériel Scolaire	8.000 €
Travaux et équipements Espaces verts / Voirie / Espace Public	464.600 €
Matériel Culturel	2.000 €
Sécurité des personnes	6.000 €
Projets divers (bureau étude, achat parcelles...)	4.900 €
Aménagements urbains (écoquartier)	476.000 €

⇒ **L'équipement des services municipaux sera également soutenu, comme chaque année, en fonction de besoins souvent récurrents :**

Domaine	Montant Enveloppe prévisionnelle
Informatique services	12.500 €
Renouvellement matériel services	87.200 €

⇒ **La poursuite des travaux suite aux sinistres liés aux émeutes à Soëlys et dans les locaux de la Police Nationale et de la Police Municipale, afin d'accueillir dans les meilleurs délais et les meilleures conditions le public fréquentant régulièrement les sites :**

Une enveloppe de 480.000 € devrait être inscrite au budget 2024 pour la fin des travaux de réhabilitation de Soëlys. Une recette du même montant est attendue en section de fonctionnement au titre de l'indemnisation (Assurance + aide Etat sollicitée). Cette opération, même si elle devrait finalement être neutre pour la commune, nécessite cependant un affichage budgétaire à la fois en dépenses d'investissement et également en recette de fonctionnement.

Le financement des dépenses d'investissement 2024 repose sur un effort d'autofinancement de 1.732.000 € et sur un emprunt d'équilibre de 802.000 €.

Les recettes d'investissement probables sont les suivantes :

- FCTVA : 350.000 €
- Taxe d'aménagement : 40.000 €

Diverses subventions liées à des projets en cours ont été notifiées et pourront donc être inscrites au budget primitif :

- ❖ La DETR 2022 initialement dédiée aux travaux de l'avenue du Général de Gaulle aujourd'hui suspendu a été réaffectée sur les projets d'aménagement de cœur de ville (verdissement) et de la citerne DFCI aux brandes : 225.000 €.
- ❖ Le financement, via le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), des études pour développer les projets de rénovation énergétique des bâtiments : 33.000 €.
- ❖ Le fonds pour l'accélération de la transition écologique, dit Fonds Verts, a accordé 98.000 € pour le projet de stratégie et de défense contre les incendies des feux de forêts de la commune (aménagement pistes DFCI).

L'Emprunt d'équilibre devrait être de l'ordre de 802.000 €.

L'effort d'autofinancement sera de 1.732.000 €.

Comme les années passées, des demandes de financement seront déposées en 2024 au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ainsi qu'au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local, qui vont gérer les différents fonds du Fond Vert (Rénovation Énergétique, Renaturation et Restauration des locaux scolaires) mais il est trop tôt au stade des orientations budgétaires pour définir précisément les projets susceptibles d'être financés et pour chiffrer les recettes pouvant être perçues à ce titre. A noter qu'une action pro-active sur les recherches de subventions est menée auprès des porteurs de projets avant tout lancement de nouveau projet.

Comme chaque année, l'emprunt d'équilibre sera ensuite diminué en cours d'exercice à hauteur des subventions perçues.

B- Le cadrage des dépenses de fonctionnement 2024 sera maîtrisé par rapport au budget primitif 2023 compte tenu des augmentations constatées ces derniers mois.

Les dépenses réelles de fonctionnement pourraient être au même niveau qu'au budget primitif 2023 (14.156.000 € contre 14.053.549 en 2023, hausse contenue à 0,73%).

Un effort important va être porté sur les principaux chapitres, à savoir les charges à caractère général et les charges de personnel pour tendre au maximum vers cet objectif d'évolution.

- Charges à caractère général (011) : 3.650.000 € (-2,49% par rapport au BP 2023 : 3.743.969 €)

La maîtrise des charges à caractère général représente un enjeu majeur afin de garder une bonne santé financière et une autonomie permettant d'investir dans les années à venir. L'objectif pour 2024 a été défini par rapport à la projection de consommation réalisée à ce jour pour l'année 2023 qui devrait avoisiner les 3.550.000 €. Cette enveloppe tient compte d'un taux d'inflation anticipé aux alentours de 3% en 2024.

Compte tenu de cette hausse généralisée des prix à venir encore une fois en 2024, l'objectif est donc de contenir ces charges en excluant, dans la mesure du possible, toute inscription de dépenses nouvelles et d'appliquer une baisse substantielle de 2% minimum aux dépenses jugées compressibles (hors contrats assurance, dépenses denrées alimentaires, contrats divers de prestations...). Plusieurs outils, déjà initiés cette année, vont être accentués pour limiter au mieux l'évolution des charges générales. Ainsi, face au coût haussier des matières premières, le recours aux travaux en régie devra être étudié au cas par cas et priorisé en fonction de diverses thématiques (préventive, économie énergie, sécurité, rationalisation patrimoine). Une gestion plus fine des stocks sera nécessaire afin de limiter les achats au strict minimum. Certaines logiques de dépenses et de conduite de projets devront être repensées et peut être replanifiées selon les besoins.

Sur le plan énergétique, l'enveloppe dédiée aux fluides pour 2024 devrait s'élever à 1.045.000 € alors que le montant prévisionnel des dépenses sur ce poste devrait être de l'ordre d'1.000.000 €

(hausse contenue à 4,50%). Cet objectif, lié fortement aux fluctuations de prix à difficilement prévisibles, passe également par le maintien d'une politique offensive en matière de sobriété énergétique dans le quotidien des activités des services déjà bien installée et intégrée par l'ensemble du personnel communal. Ce poste représente à lui seul plus de 28% des dépenses à caractère générales prévues l'année prochaine.

- **Charges de personnel (012) : 8.695.000 € (+1.7% par rapport au BP 2023 ; 8.550.000 €)**

Une évolution positive mais maîtrisée des dépenses de personnel est programmée puisqu'une hausse de 1.7% est anticipée pour l'exercice 2024. Cette évolution s'explique par une rigueur constante dans la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEC) mise en place par les services de la collectivité et pilotée par le service des Ressources Humaines qui parvient à trouver le juste équilibre entre une gestion efficiente des compétences et une rigueur dans les recrutements. Une pratique appelée à se maintenir, voire à se renforcer, pour les exercices budgétaires suivants.

Plus en détail, les rémunérations des titulaires augmentent sensiblement (3 900 000 € en 2024 contre 3 786 000 € en 2023) pour intégrer les mesures statutaires de l'année 2023 qui ont un impact sur le budget 2024 et la mise en stage puis la titularisation de plusieurs agents contractuels (intégration directe, examens et concours).

Concernant les rémunérations des non titulaires une légère diminution est envisagée (1 290 000 € en 2024 contre 1 300 000 € en 2023) malgré la reprise en gestion directe des activités périscolaires, externalisée pendant l'année scolaire 2022/2023. Ceci s'explique par les mises en stages et les titularisations d'agents contractuels mentionnées dans le paragraphe précédent. Une vigilance est toujours active sur cette ligne budgétaire puisque les dépenses de remplacements sont à prévoir sur ces crédits.

Les charges patronales suivent l'évolution des rémunérations des agents titulaires (2 531 000 € en 2024 contre 2 470 000 € en 2023) avec une hausse programmée du taux pour la CNRACL (normalement compensée).

Les lignes relatives aux indemnités, à la NBI et au SFT restent stables de 2023 à 2024.

Enfin une diminution de la ligne des autres dépenses (124 000 € en 2024 contre 144 000 € en 2023) s'explique par l'accompagnement d'un seul apprenti en 2024 contre 2 en 2023.

Cette gestion rigoureuse, où les départs en retraite et les recours aux remplacements sont étudiés au cas par cas, n'empêche pas une réflexion globale sur une valorisation des carrières et des rémunérations des agents municipaux, à conditions que celle-ci puisse se faire dans un cadre maîtrisé et en identifiant au préalable des contreparties.

Enfin, le ratio des dépenses de personnel devrait néanmoins se maintenir à 61.4% en 2024 contre 60.8% en 2023. Ce taux supérieur à celui des communes de mêmes strates est à relativiser au regard des nombreux services qu'offrent la commune à ses usagers comme par exemple le Centre Municipal de Santé ou les services dédiés liés à la composition sociale de la population.

- **Autres charges de gestion courante (65) : 1.600.000 € (+3.19% par rapport au BP 2023 ; 1.550.580 €)**

L'effort en direction des associations culturelles et sportives est maintenu au niveau de 2023. Chaque demande continuera à être examinée au regard des critères objectifs.

L'enveloppe pour le versement de diverses cotisations pour adhésions à des groupements de collectivités ou autres (SDEG, ATD16, syndicat gens du voyage...) est augmentée légèrement pour tenir compte des évolutions annuelles de celles-ci.

- **Charges financières (66) : 200.000 € (identique à 2023).**

La hausse des taux d'emprunt de ces derniers mois et qui devrait s'accroître à court terme à un impact sur les annuités des emprunts à taux variable de la commune pour l'année à venir, une marge de 50.000 € est donc prévue pour anticiper cette tendance.

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement évolueraient donc de 100.451 €, soit +0,73% par rapport au budget primitif 2023.

Récapitulatif des hypothèses des dépenses de fonctionnement 2024

Dépenses fonctionnement	BP 2023	OB 2024	Evolution €
011 Charges caractère général	3 743 969,00 €	3 650 000,00 €	-93 969,00 €
012 Charges personnel	8 550 000,00 €	8 695 000,00 €	145 000,00 €
65 Autres charges gestion courante	1 550 580,00 €	1 600 000,00 €	49 420,00 €
66 Charges financières	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €
67 Charges exceptionnelles	2 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €
68 Dotations	7 000,00 €	7 000,00 €	0 €
Total dépenses réelles	14 053 549,00 €	14 156 000,00 €	102 451,00 €
Amortissement immobilisations	560 000,00 €	800 000,00 €	240 000,00 €
Virement complémentaire SI	508 901,00 €	932 000,00 €	423 099,00 €
Total dépenses ordre	1 068 901,00 €	1 732 000,00 €	663 099,00 €
TOTAL	15 122 450,00 €	15 888 000,00 €	765 550,00 €

A- Le cadrage des recettes de fonctionnement 2024 :

Une stabilité des impôts locaux, mais une hausse mécanique des bases fiscales, corrélée à l'inflation. Une augmentation des tarifs municipaux qui devrait entrainer une hausse des recettes issues du domaine et des services.

- ⇒ Les produits du domaine et des services envisagés (972.000 €) sont en légère hausse par rapport aux réalisations anticipées pour 2023 (90.000 €). Ils tiennent compte d'une augmentation de 5% de l'ensemble des tarifs municipaux et d'un accroissement de l'activité du centre de santé.
- ⇒ Une stabilité des taux d'imposition.
- ⇒ Les hypothèses d'évolution des bases d'imposition sont de 4,50%. L'évolution prévue par le projet de loi de finances indexée sur l'inflation telle qu'envisagée devrait être de l'ordre de 4%. Aussi l'hypothèse de revalorisation des bases physiques est donc prudente à 0,50% au regard de la tendance des années passées.

Base nette imposable taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	437 858
Taux taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	16,1500%
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	70 714
Taxe sur le foncier bâti	

Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	13 589 180
Taux taxe foncière sur le bâti	52,2600%
Coefficient correcteur	1
Produit de la taxe foncière sur le bâti	6 649 201
Taxe sur le foncier non bâti	
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	33 600
Taux taxe foncière sur le non bâti	65,4700%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	21 998
Produit des taxes directes (73111)	6 741 913
Rôles supplémentaires	0
Produit des contributions directes	6 741 913

⇒ **Les autres produits de la fiscalité** sont anticipés en légère hausse par rapport à l'inscription 2023.

Les autres recettes fiscales attendues en 2024 devraient suivre la tendance constatée depuis 3 ans. Les prévisions 2024 sont donc globalement anticipées sur la base des réalisations 2023. Deux produits devraient cependant subir des variations significatives, à savoir le FPIC et la taxe sur l'électricité. Le FPIC perçu en 2024 devrait être légèrement supérieur à celui de 2023. A l'inverse, on peut anticiper une baisse de la taxe sur l'électricité qui est calculée sur les KWH des consommateurs compte tenu des tarifs élevés de l'énergie actuellement, et d'un appel général à maîtriser voire baisser les consommations d'énergie.

	BP 2023	Réalisé 2023 prévisionnel	OB 2024	Variation OB 2024/réalisé 2023
Attribution de compensation (art 7321)	959 000,00 €	959 841,70 €	959 841,00 €	0,00 €
Dotations de solidarité communautaire (art 7322)	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	0,00 €
FPIC (art 73223)	169 000,00 €	172 894,00 €	174 622,00 €	1 728,00 €
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (art 733 hors 7331)	1 200,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €
Taxe sur l'électricité (art 7351)	140 000,00 €	200 000,00 €	170 000,00 €	-30 000,00 €
Taxes sur la publicité (art 7368)	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €
Fiscalité indirecte	1 674 200,00 €	1 739 735,70 €	1 711 463,00 €	-28 272,00 €

⇒ **Les concours de l'Etat** en augmentation par rapport aux inscriptions 2023 (+166.000 € / 4.442.000 € contre 4.276.000 €). Par rapport aux recettes effectivement réalisées en cours d'année 2023, les prévisions de dotations 2024 devraient être légèrement supérieures aux montants constatés (+125.448 €).

L'ensemble des augmentations attendues pour chaque dotation est recensé dans le tableau suivant

Dotations de l'Etat	BP 2023	Réalisé 2023	OB 2024	Variation OB 2024/réalisé 2023
DGF	1 340 000,00 €	1 364 965,00 €	1 386 000,00 €	21 035,00 €
DSU	2 519 000,00 €	2 528 595,00 €	2 601 000,00 €	72 405,00 €
DNP	117 000,00 €	128 926,00 €	155 000,00 €	26 074,00 €
DPV	300 000,00 €	294 066,00 €	300 000,00 €	5 934,00 €
TOTAL	4 276 000,00 €	4 316 552,00 €	4 442 000,00 €	125 448,00 €

⇒ **Les subventions et participations** attendues pour 2024 seront de l'ordre de 1.276.000 € et comprennent entre autres

- CAF – prestations de services : 650.000 €
- DEPARTEMENT – gymnases collèges + aide action culturelle : 22.000 €
- REGION – gymnase lycée JAG : 11.000 €
- ETAT – rythmes scolaires : 45.000 €
- ETAT – petits déjeuners dans les écoles : 25.000 €
- CPAM – Centre de santé Teulade : 52.000 €
- CPAM – Centre de santé Accord national : 63.000 €
- CPAM – Centre de santé forfait patientèle : 60.000 €
- ETAT – projets cité éducative : 50.000 €
- ETAT – poste agent postal financé : 14.000 €
- ETAT – passeports biométriques : 50.000 €

Enfin 200.000 € de compensations fiscales sont attendues en 2024.

⇒ **Les autres produits de gestion courante** prévus en 2024 sont exceptionnellement élevés. Ils vont intégrer l'indemnité d'assurance du sinistre de Soëlys de 480.000 € quand annuellement, 60.000 € de recettes sont généralement constatées sur ce chapitre.

Récapitulatif des hypothèses des recettes de fonctionnement 2024 :

Recettes fonctionnement	BP 2023	OB 2024	Evolution €
70 produits services	1 010 050,00 €	972 000,00 €	-38 050,00 €
013 Atténuation charges	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €
73 Impôts et taxes	8 030 200,00 €	8 453 000,00 €	422 800,00 €
74 Dotations et subventions	5 794 200,00 €	5 718 000,00 €	-76 200,00 €
75 Autres produits gestion courante	46 000,00 €	520 000,00 €	474 000,00 €
78 Reprise provision	17 000,00 €	0,00 €	-17 000,00 €
Total recettes réelles	14 922 450,00 €	15 688 000,00 €	765 550,00 €
Travaux en régie	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €
Total recettes ordre	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €
TOTAL	15 122 450,00 €	15 888 000,00 €	765 550,00 €

EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

L'exécution prévisionnelle des dépenses de personnel 2023 :

Dépenses de personnel	2023
Inscrit BP 2022	8 550 000 €
BS 2023	37 000 €
DMI	-27 673 €
TOTAL	8 559 327 €
Prévisionnel du 31/12/2022 calcule au 01/10/2022	8 415 702 €

L'évolution des effectifs au 1^{er} janvier est la suivante :

Contractuels	2020	2021	2022	2023	Estimation 2024
Nombre Agents	43	40	44	45	48
Nombre ETP	17,74	23,64	27,94	29,91	32,58
Titulaires	2020	2021	2022	2023	Estimation 2024
Nombre Agents	166	166	168	165	163
Nombre ETP	161,70	161,70	161,96	159,73	157,64
TOTAL	2020	2021	2022	2023	Estimation 2024
Total Agents	209	206	212	210	212
Total ETP	179,44	185,34	189,9	189,64	190,72

La répartition des dépenses du Chapitre 12 :

Catégories	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	OB 2024
Rémunérations titulaires	3 291 920 €	3 379 000 €	3 510 000 €	3 786 000 €	3 900 000 €
NBI/SFT	111 125 €	114 500 €	117 000 €	120 000 €	120 000 €
Régimes indemnitaires	639 746 €	660 000 €	720 000 €	730 000 €	730 000 €
Rémunérations non titulaires + en 2024 : indemnités, SFT, prime de précarité (M57)	1 261 624 €	1 156 000 €	1 180 000 €	1 300 000 €	1 140 000 € + 110 000 € + 20 000 € + 20 000 € Soit : 1 290 000 €
Charges patronales	2 401 745 €	2 409 900 €	2 420 000 €	2 470 000 €	2 531 000 €
Autres dépenses (assurances, CNAS, apprentis...)	197 000 €	146 500 €	170 000 €	144 000 €	124 000 €
TOTAL	7 903 160 €	7 865 900 €	8 117 000 €	8 550 000 €	8 695 000 €

L'évolution du nombre d'heures supplémentaires rémunérées :

Exercices	2020	2021	2022	2023 au 24/10/2023
Nombre d'heures supplémentaires	4458	4449	4408	2422
Nombre d'heures complémentaires	3876	5315	4011	2754

BALANCE GENERALE ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

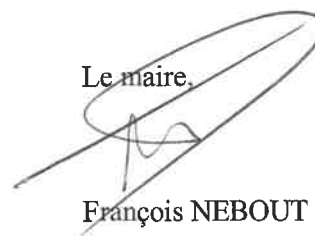
Dépenses fonctionnement	BP 2023	OB 2024	Recettes fonctionnement	BP2023	OB 2024
011 Charges caractère général	3 743 969,00 €	3 650 000,00 €	70 produits services	1 010 050,00 €	972 000,00 €
012 Charges personnel	8 550 000,00 €	8 695 000,00 €	013 Atténuation charges	25 000,00 €	25 000,00 €
65 Autres charges gestion courante	1 550 580,00 €	1 600 000,00 €	73 Impôts et taxes	8 030 200,00 €	8 453 000,00 €
66 Charges financières	200 000,00 €	200 000,00 €	74 Dotations et subventions	5 794 200,00 €	5 718 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	2 000,00 €	4 000,00 €	75 Autres produits gestion courante	46 000,00 €	40 000,00 €
68 Dotations	7 000,00 €	7 000,00 €	751 remboursement sinistres soëlys	0,00 €	480 000,00 €
			78 Reprise provision	17 000,00 €	0,00 €
Total dépenses réelles	14 053 549,00 €	14 156 000,00 €	Total recettes réelles	14 922 450,00 €	15 688 000,00 €
Amortissement immo	560 000,00 €	800 000,00 €	Travaux en régie	200 000,00 €	200 000,00 €
Virement complémentaire	508 901,00 €	932 000,00 €			
Total dépenses ordre	1 068 901,00 €	1 732 000,00 €	Total recettes ordre	200 000,00 €	200 000,00 €
TOTAL	15 122 450,00 €	15 888 000,00 €	TOTAL	15 122 450,00 €	15 888 000,00 €

Dépenses investissement	BP 2023	OB 2024	Recettes investissement	BP 2023	OB 2024
16 Remboursement de la dette	750 000,00 €	800 000,00 €	13 Subventions d'investissement	206 000,00 €	356 000,00 €
Dépenses d'équipement	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €	16 Emprunts et dettes	1 055 099,00 €	802 000,00 €
travaux sinistre soëlys	0,00 €	480 000,00 €	Total recettes d'équipement	1 261 099,00 €	1 158 000,00 €
			10 Dotations fonds divers et réserves	420 000,00 €	390 000,00 €
			Total recettes financières	420 000,00 €	390 000,00 €
Total dépenses réelles	2 550 000,00 €	3 080 000,00 €	Total recettes réelles	1 681 099,00 €	1 548 000,00 €
			Virement section fonctionnement	508 901,00 €	932 000,00 €
Travaux en régie	200 000,00 €	200 000,00 €	Amortissements immo	560 000,00 €	800 000,00 €
Total dépenses d'ordre	200 000,00 €	200 000,00 €	Total recettes d'ordre	1 068 901,00 €	1 732 000,00 €
TOTAL	2 750 000,00 €	3 280 000,00 €	TOTAL	2 750 000,00 €	3 280 000,00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité prend acte du présent rapport d'orientations budgétaires 2024

Fait et délibéré en mairie, le 15 novembre 2023.

Le maire,



François NEBOUT